

*Les crédits*

le mot de passe. La motion qui intéresse cette Chambre aujourd'hui non seulement endosse cette évolution malheureuse, mais elle semble vouloir la perpétuer.

Cette motion doit être examinée dans le contexte d'aujourd'hui et à la lumière des rouages de notre système parlementaire. Par exemple, nous devons l'examiner en fonction de ce qu'est la Chambre haute aujourd'hui — une assemblée de personnes nommées qui n'ont aucune circonscription et donc n'ont aucun mandat du peuple canadien.

Nous devons également considérer cette motion sans oublier qu'elle a été déposée par un parti qui s'est fixé comme objectif l'abolition de l'autre Chambre, comme on l'a si bien rappelé il y a quelques instants. La question de réforme du Sénat ne les intéresse même pas. Leur seul et unique but est de s'en débarrasser une fois pour toutes.

Enfin, nous devons examiner cette motion à la lumière des raisons qui nous sont données pour justifier certaines mesures qui y sont prises. Cette motion tend à appuyer les mesures prises par la Chambre haute au cours de son examen des projets de loi C-21 et C-28, et celles qu'elle menace de prendre dans ses délibérations du projet de loi C-62. Et il semble que la seule justification qu'ils aient soient des sondages leur indiquant que ces projets de loi n'ont pas la faveur des Canadiens ou qu'ils n'étaient pas au programme du gouvernement lors du dernier scrutin national en 1988.

*[Traduction]*

Je voudrais entrer ici dans les détails. Si nous acceptons ces prémisses, jamais plus un gouvernement ne pourrait prendre de mesures impopulaires.

Je prends comme exemple une mesure qui échappe à tout esprit partisan, je me souviens que les députés d'en face prônaient l'abolition de la peine capitale. Ils ont voté selon leur conviction à la Chambre bien que la majorité des Canadiens se soient déclarés contre l'abolition.

La Chambre non élue aurait-elle dû contrecarrer la volonté des Communes dans ce cas? Nos vis-à-vis en auraient été fous de rage parce que, à leurs yeux comme à ceux de beaucoup d'autres députés, l'abolition était la bonne politique. Cette motion aurait pourtant été une invitation à la Chambre haute à contrecarrer la volonté de la Chambre, ce que nous jugeons inacceptable.

La position qui sous-tend la motion suppose aussi un bouleversement du système parlementaire actuel. La démocratie représentative, contrairement à la démocratie directe, reconnaît qu'il est impossible de subordonner chaque politique ou décision à des référendums quotidiens ou hebdomadaires. Lorsqu'un changement fondamental à l'organisation d'un pays est en jeu, ou quand une société est divisée en deux camps égaux sur une question, on peut avoir à consulter directement la population. Mais notre régime veut que la population juge le gouvernement au moment des élections, sur la foi de ses actions antérieures et des politiques qu'il propose. Si les gens n'aiment pas ce qu'ils voient, ils portent un autre parti au pouvoir.

En appuyant les initiatives d'une seconde Chambre non élue, partant du principe que certaines politiques sont mal vues du public, cette motion vise à nous imposer ce qui équivaut à un système de gouvernement par référendum. Si nos amis d'en face veulent changer le système, c'est leur droit. Mais ils devraient le faire ouvertement et explicitement, d'une façon qui autorise la tenue d'un débat sur ce sujet particulier. Ils ne devraient pas utiliser un tel moyen pour tenter de modifier notre régime.

Enfin, en ce qui a trait au contexte dans lequel cette motion est présentée, je veux discuter de l'autorité morale des politiques en question. Après tout, le fondement des gestes que l'autre endroit a posés, ou qu'il menace de poser, c'est que les gens ne veulent pas de ces politiques, et il se fie sur les sondages pour l'affirmer. Notre système de gouvernement s'appuie sur le concept qu'un certain programme est présenté au moment des élections générales, et que les gens se font une opinion sur ce programme. J'ai entendu dire que le Sénat aurait prétendu que les politiques contenues dans ces projets de loi n'ont pas été présentées à la population en 1988, et qu'il est donc justifié d'en empêcher l'adoption.

En fait, ces politiques faisaient partie intégrante du programme présenté à la population en 1988, sinon en détail, du moins dans leur principe fondamental. Elles sont étroitement liées aux mesures économiques que nous avons prises de 1984 à 1988. Elles répondent clairement aux préoccupations que nous avons formulées depuis 1984, et dont les électeurs étaient au courant en 1988. Je ne peux pas croire que le résultat des élections de 1988 n'avait rien à voir avec notre bilan économique et notre vision des questions économiques.